

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°54 (Arrêté de promulgation du 22 mai 1927.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 mai 1927

Numéro JO
n° 366 du 31/05/1927

Date du numéro
31 mai 1927

VISAS

le gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1927, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 16 avril 1927, modifiant le décret du 2 mars 1910, en ce qui concerne le taux de la retenue d'hôpital du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

art. 1. — Est promulgué dans la colonie le décret du 16 avril 1927, modifiant le décret du 2 mars 1910 en ce qui concerne le taux de la retenue d'hôpital du personnel colonial. art.2 Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin est, et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac